

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 Décembre 2017

PRESIDENCE DE MONSIEUR Jean-Claude GAUDIN, Maire de Marseille, Ancien Ministre, Vice-Président honoraire du Sénat, Président de la Métropole Aix-Marseille Provence.

L'Assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 92 membres.

17/2361/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA MER - SERVICE MER ET LITTORAL - Plan Plages et Littoral - Valorisation globale de l'anse des Catalans - 7ème arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme pour la réalisation des études et travaux - Approbation de la diminution de l'affectation de l'autorisation de programme Plan Plages et Littoral.

17-31542-DM

- 0 -

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par délibération n°10/1089/DEVD du 6 décembre 2010, le Conseil Municipal a approuvé le Plan Plages et Littoral 2010/2020. Ce dernier fait état pour un certain nombre de plages, dont celle des Catalans, de la nécessité de requalifier et moderniser l'ensemble des aménagements, installations et services qui y sont proposés, afin d'y proposer des équipements de qualité répondant aux besoins et attentes d'aujourd'hui.

Par délibération n°12/0501/DEVD du 25 juin 2012, le Conseil Municipal a décidé la mise en œuvre de travaux d'urgence permettant la sécurisation de la partie sud de la plage des Catalans. Autorisés par la concession de plage que l'Etat a attribuée à la Ville de Marseille le 8 juillet 2013, ces travaux d'urgence ont été engagés début 2014 et se sont achevés fin 2015.

Ils constituaient le préalable de l'opération de réaménagement global de l'anse des Catalans, dont le Conseil Municipal a approuvé le lancement par délibération n°15/0791/DDCV du 26 octobre 2015. Cette délibération approuvait également l'affectation d'une autorisation de programme de 100 000 Euros, destinée à la réalisation des études et travaux préalables à cette opération.

Les principaux axes d'intervention de ce projet sont les suivants :

- restructurer et requalifier l'espace balnéaire de l'anse des Catalans. Cet axe d'intervention devra conduire à l'amélioration de la lisibilité de l'espace, à la rationalisation de son fonctionnement, à une meilleure accessibilité du public à la plage, à compléter l'offre de services, ainsi qu'à une gestion économe, à coût maîtrisé, de ses usages et de sa maintenance ;

- réhabiliter, rénover et requalifier les installations existantes : alcôves et abords, bâtiment d'angle, tour du Lazaret.

Les études et interventions réalisées ont permis de définir le coût estimatif des études de maîtrise d'œuvre et des travaux, ainsi que le programme de valorisation globale de l'anse des Catalans dont les éléments les plus significatifs sont listés ci-après :

- extension de la plage des Catalans par la démolition de la plateforme nord et des alcôves qui la supportent, jouxtant la friche Giraudon et les installations du Cercle des Nageurs de Marseille (CNM), et l'aménagement de l'espace ainsi libéré,

- création d'un ouvrage de protection contre la mer permettant de garantir la stabilité de la plage,

- réhabilitation et équipement des alcôves situées sous le trottoir de la rue des Catalans, afin d'y accueillir les services publics liés à l'exploitation et la gestion de la plage (poste de secours, sanitaires, douches, consignes) ainsi que des sous-traités d'exploitation de plage,

- amélioration des accès à la plage, permettant une accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite et un contrôle par les forces de sécurité,

- réhabilitation du bâtiment d'angle et de la tour du Lazaret,

- aménagement de la plage pour y permettre, de part en part, la déambulation piétonne hors sable et praticable pour les PMR,

- éclairage et balisage.

Sur la base de ce programme et de l'estimation financière correspondante, il convient désormais de lancer les études de maîtrise d'œuvre correspondantes, en vue de la réalisation du projet de valorisation globale de l'anse des Catalans.

Afin de permettre la réalisation des études et travaux relatifs à la valorisation globale de l'anse des Catalans, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'affectation de l'autorisation de programme Mission Environnement et Espace Urbain – année 2017, d'un montant de 12 000 000 d'Euros. L'opération concernant le Plan Plages et Littoral/études et travaux sera diminuée du même montant.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION N°10/1089/DEVD DU 6 DECEMBRE 2010
VU LA DELIBERATION N°11/0230/DEVD DU 4 AVRIL 2011
VU LA DELIBERATION N°12/0501/DEVD DU 25 JUIN 2012
VU LA DELIBERATION N°15/0791/DDCV DU 26 OCTOBRE 2015
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Sont approuvés le programme et l'exécution de l'opération « Valorisation globale de l'anse des Catalans », 7^{ème} arrondissement.

ARTICLE 2 Est approuvée l'affectation de l'autorisation de programme correspondante, « Mission Environnement et Espace Urbain » année 2017, à hauteur de 12 millions d'Euros.

ARTICLE 3 Est approuvée la diminution de l'affectation de l'autorisation de programme « Mission Environnement et Espace Urbain » - Année 2011 pour un montant de 12 000 000 Euros, relative à l'opération Plan Plages et Littoral - Etudes et travaux. Le montant de l'opération sera ainsi porté de 25 419 000 Euros à 13 419 000 Euros.

ARTICLE 4 Monsieur le Maire, ou son représentant, est habilité à solliciter et accepter les subventions au taux le plus élevé possible auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et à signer tout document correspondant. Le financement obtenu viendra en déduction de la charge de la Ville

ARTICLE 5 Monsieur le Maire, ou son représentant, est habilité à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette opération.

ARTICLE 6

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les budgets 2018 et suivants.

**Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MONSIEUR L'ADJOINT DÉLÉGUÉ À LA MER,
AU LITTORAL, AU NAUTISME ET AUX PLAGES
Signé : Didier REAULT**

Le Conseiller rapporteur de la Commission DEVELOPPEMENT DURABLE ET CADRE DE VIE demande au Conseil Municipal d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**Certifié conforme
LE MAIRE DE MARSEILLE
ANCIEN MINISTRE
VICE-PRESIDENT HONORAIRE DU SENAT
PRESIDENT DE LA METROPOLE
AIX-MARSEILLE PROVENCE**

Jean-Claude GAUDIN